



Accident moto cross sur chemin communal

Par **Dacosta**, le **14/02/2019** à **08:41**

Bonjour, j'ai besoin d'aide car je ne sais par où commencer mon petit frère de 21 ans a eu à accident de moto cross. Il monter en forêt par un chemin communal malheureusement il y avait une chaîne tendu entre 2 arbres avec aucun panneaux de signalisation mon frère c'est l'ai prit en plein thorax et gorge il a réussi à ce relevé et descendre pour trouver de l'aide sous l'adrénaline et la peur de mourir. Une jeune fille lui a porté les 1 soins et il a était transféré à l'hôpital le plus proche puis hélicoptéré vers un plus grand hôpital il a un poumon perforé un œdème pulmonaire être la trachée détruite à son réveil il ne pouvait plus respirer l'hôpital a dû faire une trachéotomie ventiler et le plongée dans le coma artificiel avec un drain car son oxygène se balader entre son cœur et son poumon. aujourd'hui 5 jours après il est réveillé ne peux plus parler et les médecins savent pas quoi faire pour sa gorge c'est du jamais vu j'ai était à l'assurance de la mère ils m'ont dit qu'il allaient contacter l'assurance de la mairie (lieux de l'accident) mais doit on porter plainte ? Pourra t'il toucher de l'argent à vie ?

on ne sais pas s'il pourra retravailler Comment ça se passe pour les préjudices ?? Merci de votre aides

Par **youris**, le **14/02/2019** à **18:43**

bonjour,

il faut commencer par faire une déclaration à l'assurance de votre frère.

ensuite vérifier si cette route n'est pas interdite à certains ou à tous véhicules comme cela est de règle pour les routes forestières qui sont souvent barrées par des chaînes ou autres. car la circulation d'engins motorisés est quasi toujours interdite sur les routes forestières.

avez-vous contacté la mairie concernée par cette voie communale ?

salutations

Par **Dacosta**, le **15/02/2019** à **10:36**

L'assurance pour la responsabilité civile est au courant il m'ont dit qu'il aller faire toute les démarches

J'ai eu un rdv avec le maire il prends en charge les frais d'hospitalisation
Je me demande si on doit porter plainte car les chaîne sont interdite sur voie public ou privée
et aucun panneau de signalisation sinon l'on frere ne se serait pas engagé sur ce chemin
C'est une moto cross donc pas d'assurance
L'es médecin ne savent pas quoi faire pour sa gorge c'est du jamais vu il a était à 2 doigts de mourrir c'est un miraculé voilà ce que nous disent les médecins
On ne sait pas s'il vas pouvoir retravailler
Comment se passe les indemnisations ?
À t-on le droit de réclamer de l'argent pour lui vivre maintenant et plus tard ?
A qui demander si oui ?
Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **15/02/2019** à **10:53**

Bonjour,

moto cross pas d'assurance ? Ce genre d'engins n'étant pas homologués, il est interdit sur route ouverte. Et doit donc être utilisé uniquement sur terrain privé.

Iu sur un site d'assurance: "***L'assurance moto-cross doit comporter une assurance responsabilité civile pour l'indemnisation des tiers en cas de sinistre. Il est également important de souscrire une assurance garantie corporelle auprès d'un assureur ou auprès du club de moto-cross du conducteur.***"

Par **youris**, le **15/02/2019** à **11:17**

et surtout, il faut savoir si la circulation d'engins motorisés est interdite ou pas sur cette route forestière.

pour les indemnisations, il faut passer pas l'assurance de votre frère.